



Garçon fille dans le même lit ?

Par **marsyl**, le **03/07/2011** à **15:08**

Bonjour,

Voilà je voudrais savoir s'il est autorisé de faire dormir des enfants filles et garçons ensemble dans le même lit alors que ce ne sont pas des frères et soeurs.

Mes filles m'ont dit qu'elles dormaient avec les enfant de l'amie de leur père dans le même lit mais qu'elles n'avaient pas le droit de me le dire. Leur père leur demande de me mentir.

Personnellement j'ai perdu la garde de mes enfants en mars 2010 leur père ayant dicté des lettres à mes filles disant qu'elles ne voulaient pas changer d'école. Je suis parti vivre à 40 km afin de me rapprocher de mon travail. Mes petites me disent qu'elles veulent vivre avec moi, mais j'ai perdu en appel.

Il s'est défendu disant qu'il vivait seul, alors que quelques jours après la décision d'appel, il fait aménager sa compagne actuelle avec ses deux enfants.

Ce qui me gêne c'est vraiment que mes filles soient obligé de dormir à deux dans un lit de 90 et qui plus est avec un garçon, elles ont 8 et 11 ans, les garçons ont 5 et 8 ans.

Merci de me donner votre avis ou des conseils

Par **corimaa**, le **03/07/2011** à **15:30**

Saisissez le JAF du domicile de vos filles, allez au TGI de leur domicile et demandez au batonnier de choisir un avocat pour elles, elles seront entendues, c'est gratuit pour les enfants.

Si possible, prenez également un avocat pour defendre votre demande de residence exclusive pour vos filles. La situation a changé, il n'est plus seul.

Et pourquoi vos filles ne dorment pas ensemble et les deux garçons également, je ne

comprends pas bien ce "mixage"

Par **alterego**, le **03/07/2011** à **20:54**

Bonjour

A la guerre comme à la guerre.

A cet âge que voulez-vous qu'il leur arrive. Dans peu de temps, votre inquiétude pourrait être justifiée et je vous ferai, alors, la réponse que vous souhaitiez lire aujourd'hui.

Cordialement

Par **corimaa**, le **03/07/2011** à **21:48**

Alterego, mieux vaut prévoir que guerir, et cette maman a le droit de s'interroger sur le confort précaire qu'il offre à ses enfants. Les enfants sont censés avoir chacun un lit, et non dormir à deux dans un lit d'une personne, surtout avec des enfants qu'ils viennent tout juste de connaître.

D'autres part, au pire, pourquoi ne pas faire dormir les deux soeurs ensemble et les deux freres dans un autre lit. Pourquoi les "melanger" ?

Par **mimi493**, le **03/07/2011** à **23:06**

[citation]A la guerre comme à la guerre. [/citation] s'il s'agissait de vacances, de WE, OK mais là il s'agit du quotidien. Quand un parent a la résidence des enfants, il doit faire en sorte d'avoir de quoi les loger.

Vous croyez que les enfants dorment bien à deux dans un petit lit ? Les résultats scolaires doivent s'en ressentir.

La puberté chez les garçons débute à 9 ans. Une partie des viols d'enfants se passe dans ce type de situation.

Par **alterego**, le **04/07/2011** à **02:01**

Bonsoir

Tout à fait d'accord (100%) avec vous Corimaa et Mimi, mais exceptionnellement,.. vu le bas âge des enfants et, qui plus est, en ignorant les conditions dans lesquelles vivent les deux familles.

A défaut de connaître l'autre "son de cloche", la question qui nous est posée, lue et relue,

appelle davantage de questions que de réponses.

La maman avait initialement la garde. Quelque chose a fait que...
Je ne juge pas, je constate... d'où ma réponse.

Cordialement

Par **marsyl**, le **04/07/2011 à 13:53**

Bonjour et merci pour vos réponses.

En effet je cherche le moindre détaille qui pourrait ramener mes enfants avec moi parce que je ne sais vivre sans elles.

Et quand les choses me choquent ou me surprennent oui ça me semble être peut être une solution. Mais je ne suis pas objective je suis tellement mal depuis que je ne vis plus avec mes enfants. C'est pourquoi j'essaie de trouver des solutions.

J'ai vécu un enfer avec cet homme, je suis parti parce que je ne l'aimais plus et pour des faits qui ont fait que je n'avais plus aucune dignité je n'étais plus grand chose. Il me rabaissait au delà de ce qu'il m'a fait, eh bien il m'a menacé ce qui a valu que je lui donne 20000 €(j'ai cru que ce serait le prix de la paix) mais il m'a dit après ça que j'allais tout perdre et c'est ce qu'il à fait. Moi j'ai essayé de protéger mes enfants à qui il disait qu'il allait mourir si elles venaient avec moi, qu'elles auraient un autre papa... Total, pour que mes filles soient pas trop perturbé j'ai accepté une garde alternée.

Mais je trouvais que ça les perturbés aussi, alors, j'ai demandé la garde de mes enfants, aussi mon proprio de l'époque voulant vendre son bien je me suis dite qu'il était tant que je me rapproche de mon travail. Bref, je n'ai pas menti, j'ai informé le jaf et c'est là que mes enfants ont vu un avocat que leur père leur à dicté des lettres disant qu'elles ne voulaient pas changer d'école et ça sans que je soit informée de quoi que ce soit.

Chaque fois que je récupère mes enfants, elles ont des poux j'ai fait constater par le doc, mais c'est normal à priori. Leur grand père paternel à voulu me frapper, les enfants l'ont écrit et ont dit aussi que la grand mère me dénigrer spontanément, et le juge n'en tient pas compte comme de la plainte que j'ai contre mon ex... bref, moi j'ai pris 6 ans de congés parental j'ai prouvé que j'étais la seule à m'en occuper, mais le passé ne compte pas.

Je pense être victime d'une grande injustice, et après avoir subit de mon ex des humiliations là je me sent humiliée par la justice.

Par **alterego**, le **04/07/2011 à 15:41**

Bonjour Marsyl

Un "détail" qui, dans les faits que vous exposez, a toute son importance.

Ce n'est qu'une manche que vous avez perdue, ayez confiance en vous, au bon droit, battez-vous et ne cédez rien.

Votre déception est grande tant vous êtes convaincue de votre bon droit. Vous n'avez pas été

trahie par la justice mais par un dossier présenté de manière plus convaincante,

Dans le cas présent, prendre les enfants à leur mère pour lui nuire n'est pas une preuve d'amour pour ses enfants, vos fillettes le comprendront vite et souhaiteront retourner avec vous. Continuez à les aimer comme vous le faites, ce n'est pas la belle mère qui le fera. Elle comprendra ce que vous vivez le jour où son tour arrivera.

Dans l'attente de la bonne nouvelle de vous savoir, à nouveau, réunies toutes les trois.

Par **marsyl**, le **04/07/2011 à 20:48**

Bonsoir,

Pensez vous que si je lui adresse un recommandé avec ar, expliquant que je trouve anormal que nos enfants dorment avec les garçons avec qui ils vivent et pourquoi il leur a demandé de me mentir. De plus il n'y a que trois lits de 90 pour 5 enfants alors que devant le juge il a bien stipulé que chacune de mes trois filles auraient chacune sa place.

J'aurai ainsi une preuve que juste après la décision du juge il s'est empressé de vivre avec cette personne alors qu'il insistait sur le fait qu'il vivait seul et avait une chambre pour chacune de nos enfants.

Est il possible d'envoyer les services sociaux ma fille m'a dit qu'elle avait encore attrapé des poux, et là il n'y a plus école c'est comme l'année passé quand je suis allé les chercher pour l'anniv de ma fille le 20 aout et que ma grande de 12 ans avait plus de 60 poux sur la tête sans compter les lentes. Et toute l'année ça a été comme ça.

Tout le monde me dit d'être patiente mais j'en ai marre de m'être fait avoir de toujours me faire avoir et au final parce qu'il faut protéger mes enfants parce qu'il ne fallait pas dénigrer le père bien moi je n'ai plus rien et lui fait sa vie.

Ne puis je pas dire à la caf qu'ils sont trois de plus dans cette maison avec un salaire de plus, peut être qu'il y a des obligations par exemple que chacun ait son lit...

Désolée je me lâche un peu parce que j'en ai marre d'encaisser...bref ça me fait du bien même si je sais que ça ne sert à rien.

Merci à vous tous pour vos réponses

Par **corimaa**, le **04/07/2011 à 20:51**

Prenez un avocat et essayez de recuperer la residence principale de vos filles. Comme deja dit plus haut, vous pourrez aller au TGI et demander au batonnier qu'il designe un avocat pour vos filles, il defendra leur interet à venir vivre chez vous. Pour vos filles, l'avocat est gratuit